

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE
DU JEUDI 27 JUIN 2024, A 20H00, A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 31 mai 2023.
4. Préavisier l'avant-projet relatif à la réalisation d'une conduite d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable entre les villages de Soulce et Undervelier.
5. Statuer sur la mise à disposition d'une surface de +/- 60m² sur la parcelle bien-fonds 584 du ban de Soulce, propriété de la Bourgeoisie, pour y réaliser un écopoint communal.
6. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.
7. Information sur les comptes 2023.
8. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Pascal Crétin
Secrétaire	:	Mme Coralie Veya
Scrutateurs	:	M. Frédéric Domon
Nombre d'ayants droit présents	:	19
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 23 du 20 juin 2024.

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Eric Dobler, Maire, ouvre la séance en saluant et remerciant les ayants droit présents. Il informe l'assemblée que la séance de ce soir a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 23 du 20 juin 2024 et d'un envoi par tout-ménage. Il présente ensuite diverses personnes de la commune de Haute-Sorne présentes ce soir, à savoir M. Hugo Milani, remplaçant de Mme Blerta Idrizi, chargé de gérer les affaires comptables des bourgeoisies depuis début mars de cette année ; ainsi que Mme Coralie Veya, qui a augmenté son taux d'activité à la commune à raison de 20% pour épauler le chancelier dans les tâches en lien avec la gestion des bourgeoisies.

Pour des raisons de clarté et afin de simplifier la rédaction du PV, M. Dobler demande aux divers intervenants de bien vouloir annoncer leurs nom et prénom.

M. Dobler poursuit en présentant également Mme Céline Grellier, conseillère communale en charge des services communaux, qui présentera le point 4 du PV, ainsi que M. Etienne Dobler, conseiller communal en charge de l'environnement, qui présentera le point 5.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs

M. Dobler demande si quelqu'un souhaite présider l'assemblée, ce qui n'est pas le cas. M. Pascal Créatin est alors proposé. Les ayants droit acceptent cette proposition. Vu le nombre d'ayants droit présents ce soir, un seul scrutateur est proposé, en la personne de M. Frédéric Doman.

La parole est donc donnée au président de l'assemblée, qui passe au point 3 de ce PV.

3. PV de l'assemblée bourgeoise du 31 mai 2023.

M. Créatin demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV du 31 mai 2023, ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté, avec remerciements à son auteur.

4. Préavisier l'avant-projet relatif à la réalisation d'une conduite d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable entre les villages de Soulce et Undervelier

Pour ce point, M. Créatin passe la parole à Mme Grellier, qui remercie l'assemblée pour son attention. Durant cette soirée, elle va présenter les projets en cours relatifs à l'eau potable. En préambule, elle explique que la commune est tenue de réaliser un PGA, dans le but de remettre à jour le réseau et voir s'il y a des manquements par rapport à ce qui est prévu dans la loi. Ce PGA a été préparé avec différentes mesures, dont certaines ont été retravaillées dans le but d'une collaboration avec l'Ajoie, qui a, de son côté, également ses propres PGA. Mme Grellier poursuit en précisant que l'objectif de cette démarche est d'avoir des solutions de secours en cas de crise. L'Ajoie étant à la limite de ses capacités, elle doit prévoir des solutions, raison pour laquelle elle s'est approchée de notre commune pour une étude suprarégionale. Mme Grellier précise que le Canton participera au subventionnement de ce projet.

Le village de Soulce bénéficie de la magnifique source de Basolaine, d'un grand débit, tout comme c'est le cas également à Undervelier. Du côté de Glovelier, en revanche, il n'y a pas assez de pression, raison pour laquelle il fallait trouver une solution en interconnectant les villages. Ainsi, il sera possible d'amener de l'eau vers le bas, mais également d'en faire amener. Mme Grellier précise également que techniquement, nous ne sommes actuellement pas aux normes et deux réservoirs (Glovelier et Undervelier) sont trop vieux.

Mme Grellier poursuit en expliquant qu'étant donné que le tracé de la conduite passe sur des terrains bourgeois et de propriétaires agriculteurs, la commune est en train de préparer des projets d'ouvrages de ces travaux, ceci pour pouvoir obtenir une subvention suprarégionale qui se monterait à Fr. 57'000.-. Cependant, pour ce faire, il faut au préalable finaliser le dessin de la conduite, raison pour laquelle les propriétaires ont été approchés. L'objectif de la séance de ce soir est de visualiser le plan des conduites et arriver à un accord de principe. Mme Grellier précise encore que le tracé a été défini dans le but d'être le moins cher possible, mais il est toutefois possible que certains paramètres aient été omis lors des discussions avec les ingénieurs.

Mme Grellier cède maintenant la parole à M. Luginbühl, chef du service des Eaux, présent ce soir pour présenter les plans à l'assemblée. Elle ajoute encore qu'à ce stade, il s'agit uniquement de préavisier cet objet, et qu'un avis formel sera demandé ultérieurement aux personnes concernées. Les besoins en liquidités seront quant à eux planifiés sur 2028/29, et les documents en rapport avec la demande de subvention doivent être rendus avant la fin de l'année.

M. Luginbühl prend donc la parole et souhaite le bonsoir à tout le monde, avant de projeter le projet de tracé à l'écran. Il présente le but de ce projet, qui est d'aller dans le sens de l'eau, soit de Soulce à Undervelier, en se raccordant sur la conduite existante à la sortie du village direction Undervelier. Il montre ensuite les endroits où les terrains bourgeois seront impactés, l'objectif étant toutefois de réduire les impacts au maximum. Il explique enfin que le tracé montera ensuite jusqu'à la station de pompage existante, avant d'arriver à Champs-Renaud, et informe l'assemblée que la bourgeoisie de Soulce est concernée au niveau de sa grande parcelle, bien-fonds 519 du ban de Soulce.

M. Luginbühl mentionne qu'une fouille commune avec les BKW sera faite depuis Champs-Renaud, avant qu'une connexion soit faite avec le réseau d'Undervelier. Ensuite, la montée se fera en direction du pâturage des Ravières, où sera prévu le nouveau réservoir d'Undervelier. Il précise encore que le captage des Corbets ne sera quant-à lui pas touché.

Pour conclure, M. Luginbühl informe l'assemblée que cette conduite est prévue pour le transport d'eau traitée, et qu'une démarche est entreprise avec chaque propriétaire, avec l'établissement d'un PV de rencontre préliminaire, afin d'obtenir sa prise de position par rapport au projet. Il indique également qu'une indemnité de Fr. 2.50 par m. linéaire sera versée aux propriétaires, et que les terrains seront remis dans leur état initial. Il rappelle encore également qu'à ce stade, il s'agit uniquement de donner un préavis, et qu'en aucun cas les propriétaires ne seront obligés de maintenir leur position ultérieurement.

M. Luginbühl s'adresse maintenant à l'assemblée, en demandant s'il y a des questions.

M. Gérard Créatin demande si des compensations sont prévues pour la commune, ou si l'eau sera vendue. Mme Grellier répond que l'eau sera vendue à son destinataire, et qu'en ce qui concerne l'Ajoie, un tarif différent de celui des abonnés sera appliqué. En outre, elle explique que, plus le nombre de m³ vendus à l'Ajoie sera conséquent, moins le tarif de l'eau pour les abonnés de Haute-Sorne sera appelé à être augmenté. Elle précise également que le diamètre des conduites sera plus grand, et que la différence de prix sera couverte par la subvention. Pour terminer, Mme Grellier explique que ce projet a des montants conséquents qui dépassent les compétences du Conseil général, raison pour laquelle la population devra se prononcer.

M. Luginbühl précise que, dans un tel cas de vente d'eau entre distributeurs, le tarif des volumes fournis sont définis sans le financement du fonds de maintien de la valeur, qui est lui financé séparément et annuellement, indépendamment des volumes soutirés. Lors de la fourniture en eau à un abonné, c'est un pack complet qui est facturé.

M. Jean-Claude Créatin prend la parole pour demander pourquoi l'avis est demandé aux gens, alors que de toute façon ils n'ont pas la possibilité de refuser le projet. Mme Grellier lui répond que lors des discussions avec les propriétaires, elle a pu obtenir diverses informations au niveau des données du sol (drainages, etc). De plus, il s'agit d'une question de politesse et d'une volonté d'être collaborant. Elle ajoute que dans les cas où les gens ont fait part de leur refus, d'autres possibilités ont pu être trouvées, l'idéal étant de trouver un terrain d'entente et de prendre en compte les diverses demandes. Quoi qu'il en soit, elle assure que les terrains seront remis en ordre et que des dédommagements seront versés aux exploitants qui feront les remises en état eux-mêmes.

Concernant la profondeur de la fouille, M. Luginbühl précise qu'elle sera enfouie d'environ 1 m. à 1m20. Parfois, il peut arriver qu'elle soit un peu plus profonde, mais dans le cas présent ce n'est pas prévu car il s'agit de génie civil traditionnel.

M. Daniel Prince demande si le dimensionnement du réservoir est considéré ou non. M. Luginbühl lui répond par l'affirmative, en soulignant que plusieurs variantes ont été étudiées, mais la version présentée ce soir a été retenue car c'était la plus efficiente.

M. Pascal Créatin (60) fait remarquer que dans ce projet de PGA, il n'a été fait mention à aucun moment de l'état de la conduite d'eau brute reliant le captage de Basolaine à la station de pompage. Cette dernière date de l'entre-deux guerres et fuit de partout, ce qui coûtera très cher lorsqu'il faudra la refaire. De plus, au vu de l'altitude (600m), il faudra pomper l'eau et payer pour son acheminement, avec un risque que le réservoir soit trop petit. Mme Grellier lui répond qu'elle n'était pas au courant de cette problématique et va se renseigner. M. Luginbühl prend à son tour la parole pour préciser que cette conduite dispose d'un écoulement gravitaire et n'est donc pas sous pression. Le fait qu'elle soit centenaire ne pose pas particulièrement de problème car elle n'a pas de contrainte. Selon lui, il n'y a pas de mesure urgente à prendre par rapport à cette conduite, mais il faudra tout de même songer à mettre le captage de Basolaine aux normes.

En ce qui concerne le problème de gravité, Mme Grellier précise qu'il faudra prévoir une autre séance pour traiter de ce point, avec la participation d'un ingénieur. Le but de la présente assemblée n'était en effet pas d'aborder tous ces détails. Elle ajoute encore que le projet a été fait en tenant compte des installations en place et que beaucoup de variantes ont été faites, mais celle qui a finalement été sélectionnée était la meilleure techniquement et financièrement, tout en tenant compte également de la topographie de la région.

M. Luginbühl ajoute qu'une variante consistant à amener de l'eau non traitée a également été explorée, mais vu que cette conduite servira à alimenter les abonnés de Champ-Renaud, l'eau doit impérativement être traitée. Il note également que cette conduite ne sera pas utilisée 24h/24, et qu'elle est uniquement prévue en cas de circonstances particulières. Le reste du temps, ce sont les conduites habituelles qui alimenteront Soulce et Undervelier.

M. Gérard Beuchat ajoute que l'ancien réservoir de Soulce a été ouvert en 1935, tout comme la conduite.

M. Pascal Créatin (60) demande pourquoi, étant donné que le traitement est fait dans la station de pompage, il est nécessaire de pomper l'eau dans le réservoir. M. Luginbühl lui répond qu'il donnera volontiers des explications à ce sujet, mais l'objectif de cette assemblée n'est pas de mettre en doute le projet.

Mme Grellier assure encore que le maximum est mis en œuvre pour optimiser les coûts et que le projet retenu sera à la fois le meilleur et le moins cher.

M. Pascal Créatin demande comment seront gérées les priorités lors de pénuries. Mme Grellier lui répond que la priorité sera toujours donnée à l'alimentation humaine. L'Ajoie est aussi tenue d'avoir un réseau conforme, ce qui est protocolé. En revanche, notre commune a la chance de pouvoir fournir de l'eau en suffisance, raison pour laquelle ce PGA est pensé sur le long terme. M. Créatin ajoute qu'il faut veiller à ne pas être prétérité par rapport aux autres. Mme Grellier réplique que, conformément à la loi, l'approvisionnement en eau doit être garanti.

M. Michel Créatin prend la parole pour demander si les propriétaires de maisons alimentées par des sources ont été contactés. M. Luginbühl lui répond qu'à la phase actuelle, ce n'est pas encore fait. Il ajoute que les bâtiments sis en zone agricole qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau ne peuvent plus le devenir. En effet, il n'est pas possible d'améliorer la situation d'un bâtiment existant en le raccordant à l'eau.

M. Prince demande si ce projet exercera une influence sur l'eau des fontaines publiques du village. Mme Grellier lui répond par la négative, et précise qu'il faudra peut-être tout au plus les couper par moments en cas de catastrophes.

M. Créatin Gérard demande si un vote va suivre. Mme Grellier lui répond qu'à ce stade, c'est un préavis qui est demandé aux gens, et que le projet sera effectivement soumis au peuple cet automne. M. Créatin déclare déplorer le fait que ce point n'ait jamais été soumis à la commission bourgeoise. Mme Grellier justifie cela par le fait qu'actuellement, nous nous trouvons uniquement à un stade d'information.

M. Christophe Créatin demande si ce projet ne va pas retarder celui de la loge. Mme Grellier lui répond par la négative, ces deux projets étant gérés séparément.

M. Etienne Dobler prend la parole afin d'apporter une précision relative au financement du projet. En effet, il précise qu'un fonds a été constitué en prélevant chaque année un montant sur les contributions d'estivages.

M. Pascal Créatin demande s'il y a d'autres questions en lien avec ce projet, ce qui n'est pas le cas. Il propose donc de passer vote, dont le résultat est le suivant :

Feu vert (préavis favorables) : 0

Feu orange (préavis favorables avec remarques) : 0

Feu rouge (préavis défavorables) : 3

Abstention : 16

Au vu de ce résultat, Mme Grellier demande à l'assemblée si elle souhaite qu'un autre tracé soit proposé. M. Jean-Claude Créatin répète qu'il ne comprend pas pourquoi les ayants droit doivent donner leur avis, étant donné que le projet sera réalisé dans tous les cas. Il ajoute que le problème vient, selon lui, des besoins en eau toujours plus grands de la population. Il ajoute qu'il faudrait songer à aller dans le sens d'une décroissance. Toutefois, il comprend que la loi oblige à passer par cette étape, ce à quoi il ne s'oppose pas. Mme Grellier précise que c'est également la loi qui prévoit de demander l'avis des gens, et que, au vu du résultat du vote, elle en conclut qu'une autre solution doit être trouvée.

Selon M. Prince, ce qui dérange les gens, c'est le principe d'utiliser l'eau de leur village pour alimenter les zones d'en bas. Mme Grellier lui répond que dans ce cas, il faudra refuser cet objet lors de la votation populaire. Le cas échéant, il faudra déterminer s'il y a lieu de forcer le passage, mais à priori ce n'est pas le but.

M. Luginbühl rappelle encore que la discussion de ce soir a uniquement pour but de se prononcer sur le tracé.

M. Gérard Beuchat dit que de toute façon, la décision sera prise par la commune de Haute-Sorne et non par les habitants de Soulce. Mme Beuchat ajoute que c'est ce qui s'était passé pour l'école. Mme Grellier rappelle une fois encore que le but de cette démarche vise à appliquer la loi.

M. Raphaël Mérillat prend la parole dans le but de recadrer la discussion. Il rappelle à nouveau que le but de cette assemblée est uniquement de parler du tracé qui traversera la parcelle bourgeoise.

Mme Grellier remercie les ayants droit pour leur attention et leur franchise, tout en leur garantissant que leurs remarques seront prises en considération.

M. Prince ajoute que le tracé présenté est idéal et qu'il n'est pas possible de faire une meilleure proposition.

Mme Grellier conclut ce point en notant que cette conduite sera l'occasion de créer des synergies.

5. Statuer sur la mise à disposition d'une surface de +/- 60m² sur la parcelle bien-fonds 584 du ban de Soulce, propriété de la Bourgeoisie, pour y réaliser un écopoint communal.

M. Etienne Dobler prend maintenant la parole pour faire un retour sur les procédures qui se sont déroulées jusqu'à présent. Il rappelle que la commune de Haute-Sorne a décidé d'adhérer au projet du SEOD pour la gestion des déchets. Celui-ci consiste premièrement à installer des moloks, deuxièmement à mettre en place des écopoints, pour lesquels nous sommes une commune pilote, et troisièmement à construire un centre de collecte et de valorisation des déchets à Delémont. Il précise que ce dernier point a pris du retard en raison des accès devant passer sur des terrains de la Confédération, cette dernière ayant des exigences élevées.

M. Dobler apporte encore une précision concernant le projet initial, qui prévoyait des écopoints et des moloks. Il indique en effet qu'au moment du dépôt du permis de construire, une pétition s'opposant à cette manière de faire a été signée par 99 habitants sur 180 ayants droits résidant à Soulce. Une rencontre a donc eu lieu avec les opposants, dans le but de rechercher un autre endroit. Le site de la halle des fêtes, à l'entrée du village, s'y prêtait plutôt bien. En effet, tout comme à Glovelier et Courfaivre, il s'agit d'un endroit accessible, avec des places de parc. Lors d'une rencontre avec une délégation de la commission bourgeoise, une autre solution est venue en avant, avec un emplacement dans le haut du village. L'endroit ne semblait a priori pas inapproprié, mais au vu de l'obligation de se référer aux instances cantonales, il en est ressorti qu'il s'agissait d'une zone de transport qui doit être transformée en zone d'utilité publique. De plus, il y a une exigence de pose des containers « dos à dos ». De ce fait, ils ne seraient plus accessibles des 2 cotés, ce qui impliquerait des vidanges plus régulières et des coûts augmentés. C'est donc actuellement la topographie du lieu, avec une pente importante, qui pose problème et nécessiterait des aménagements importants. Par ailleurs, le camion faisant la vidange nécessite un terrain plat.

M. Dobler ajoute que lorsqu'il s'est rendu sur place avec les représentants de la bourgeoisie, il a été constaté que la surface était en mauvais état, ce qui signifie qu'un investissement conséquent devrait être fait pour être compatible avec un écopoint. En outre, il n'est techniquement pas garanti que l'entreprise de vidange puisse s'exécuter. Par conséquent, la décision a été prise de maintenir la proposition initiale, soit à halle des fêtes.

M. Dobler poursuit en expliquant que la phase de test a débuté en mai et se passe plutôt bien. Les bennes doivent être fixées sur un rail, et une structure doit être préparée au sol, ce qui nécessite une certaine surface. Le site de la halle des fêtes ne pose donc pas de problème à ce niveau-là, d'autant plus que l'accès y est facile et que l'activité n'y est pas importante durant la journée.

M. Dobler ajoute que des oppositions ont été reçues, avec des arguments tels que : des places de parc réduites lors des manifestations, un rendu visuel peu attrayant, etc. Concernant ce dernier point, M. Dobler précise que des aménagements tels que haies ou palissades sont possibles. L'argument du bruit est également venu en avant, notamment lors du dépôt de bouteilles. Concernant ce point, M. Dobler admet en effet qu'on ne peut nier cet état de fait, bien que les bennes soient insonorisées. Toutefois, il relève que ces nuisances seront bien atténuées si l'on se trouve à l'extérieur du village.

En ce qui concerne les manifestations, M. Dobler affirme que les places de parc sont en nombre suffisant. Il explique qu'il y a également des distances à respecter par rapport aux voisins. En outre, l'idée étant de disposer 5 bennes côte à côte, les voitures ne seraient pas gênées pour se garer. Il ajoute également que cette halle n'est pas la plus louée de la commune, et assure que tout sera fait pour que les places de parc soient préservées au maximum. Enfin, il note que la benne à cartons actuellement entreposée est bien utilisée.

M. Dobler poursuit en informant l'assemblée qu'une proposition orale de citoyens a été faite, demandant de laisser cet écopoint près du Folpotat. Cependant, cette variante se heurte à 3 problèmes, soit d'une part le proche périmètre avec le Folpotat, d'autre part la protection des paysages, et pour terminer la protection agricole. En effet, au vu de ces différents éléments, il sera selon lui pratiquement impossible d'obtenir une autorisation pour cet emplacement.

Pour conclure, M. Dobler aborde la question du financement en expliquant que le SEOD payera toutes les installations, à l'exception des aménagements, qui seront à la charge de la commune. Un crédit a été voté par le Conseil général, mais si les travaux sont conséquents, le budget ne pourra pas être respecté. A ce sujet, il rappelle que le rôle des autorités est de veiller à une bonne utilisation des données publiques.

Au vu de tous ces arguments, M. Dobler propose donc la mise en place de cet écopoint à la halle des fêtes, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Claude Créatin demande si l'ancienne déchetterie sera démantelée. M. Dobler lui répond par l'affirmative, et ajoute qu'en tant que commune pilote, nous devons, dans un premier temps, poursuivre la démarche jusqu'au terme de la période d'essai d'une année. Suite à cela, la remise en état des anciens sites sera discutée.

M. Gérard Beuchat déclare que la somme de Fr. 80'000.- a été investie dans les années 80 pour la déchetterie actuelle. Selon lui, il faut enlever les barrières et faire une place sur ce site. M. Dobler lui répond que le village de Bassecourt a fait une expérience similaire et explique qu'il ne sera pas possible de réaffecter une zone agricole en zone d'utilité publique. De surcroît, le périmètre est réservé aux eaux, et se trouve en zone de protection du paysage.

M. Gérard Créatin prend la parole pour abonder dans le sens de Beuchat. Il mentionne qu'un permis a été accordé à l'époque et demande pourquoi il ne serait plus valable. M. Dobler lui répond que ce permis est introuvable et que, de surcroît, on se trouve dans le cadre d'un nouveau projet. Il explique encore que dans le cadre d'une rénovation de maison par exemple, on pourrait l'envisager, mais pas pour une nouvelle construction. La commune, à son niveau, n'a pas de marge d'appréciation pour ce genre de chose. Selon M. Créatin, il n'y a pas de raison de faire des changements, ce à quoi M. Dobler rétorque que projet du SEOD concerne tout l'arc jurassien et vise à faire des économies.

M. Christophe Créatin affirme que la zone de transport avait une raison d'être quand il y avait encore une école dans le village, mais désormais ce n'est plus le cas. M. Dobler lui répond qu'il faudra effectivement la réaffecter en zone d'utilité publique, mais le problème qui réside se trouve au niveau des coûts. Par exemple, en cas de réfection de la route, les conduites passant au-dessous devront également être remises à neuf.

Le plan de l'écopoint est montré à l'écran afin de montrer la disposition des 5 bennes et l'implantation de la haie. M. Dobler mentionne également que l'alignement par rapport à la halle est respecté.

M. Jérôme Beuchat signale que la distance séparant le village de la halle des fêtes ou du site du Folpotat est identique. M. Dobler lui répond que dans le cas présent, nous sommes au-delà du périmètre réservé aux eaux. M. Beuchat ajoute que, depuis cet emplacement, tout sera déversé dans le ruisseau. M. Dobler le rassure en lui répondant qu'il ne s'agit pas de déchets polluants.

M. Stéphane Domon relève que le site au milieu du village se situe à 5 mètres du canal. M. Dobler ajoute que l'emplacement étant à la limite, il ne peut pas être rapproché du cours d'eau. Le périmètre réservé aux eaux est montré à l'écran.

M. Gérard Beuchat demande ce qu'il adviendra de la zone actuelle. M. Dobler lui répond qu'il l'ignore pour l'instant. Il précise encore que, dans le cadre de la phase pilote, d'autres communes (Movelier et Mettembert) n'ont pas pu finaliser leur projet car il aucun site n'a été retenu dans leur village.

M. Jérôme Beuchat demande s'il y a une autre alternative dans le cas d'un désaccord de la majorité. M. Dobler répond qu'il est effectivement possible de garder le statu quo, mais dans ce cas, les citoyens seront contraints de se rendre dans les autres villages pour utiliser leurs écopoints. Cela dit, l'objectif est de pouvoir desservir l'ensemble des villages.

M. Christophe Créatin relève qu'il est dommage que les bennes aient été enlevées avant le début des discussions et avant que les propriétaires n'aient été avisés. M. Dobler lui assure que les gens ont été avisés auparavant, conformément à la procédure.

M. Gérard Créatin affirme que les gabarits ont été posés sans que la commission n'en soit informée, et qu'ensuite l'avis officiel a été publié. Après cela, la demande de vente du terrain a été faite. Toutefois, la commission s'est réunie et a décidé de demander une étude pour l'emplacement sous l'école. En effet, celle-ci souhaite abandonner le projet situé à la halle des fêtes. M. Créatin relève également le manque de dialogue avec la commune et ajoute que, selon le règlement sur les attributions des commissions bourgeoises, tous les objets doivent leur être préalablement soumis. M. Dobler lui répond qu'au moment où les oppositions ont été formulées, il a accompagné M. Luginbühl lors des discussions et des visites sur place. Cependant, l'exigence du « dos à dos » a changé les choses. Concernant le point relatif aux gabarits, il avoue ne pas être au courant mais trouve également cela surprenant.

M. Mérillat fait part à l'assemblée d'un PV, dans lequel il est noté que cet objet a été discuté en commission le 05.02.24, avec mention de l'emplacement à la halle des fêtes. L'information avait donc été transmise. M. Eric Dobler ajoute qu'il s'agissait d'une séance à laquelle ni le Maire, ni le Chancelier n'ont été invités.

M. Christophe Créatin affirme que les retours d'informations ne sont pas correctement transmis. Par exemple, il a fallu attendre 10 ans pour des cuisines, 6 ans pour un devis, etc. M. Dobler lui répond qu'il n'est pas approprié de discuter de ce problème sous ce point.

M. Gérard Créatin signale qu'à Bassecourt, les bennes ne sont pas « dos à dos ». M. Dobler lui répond par l'affirmative, mais explique qu'elles sont accessibles par les deux côtés, et sont en outre adaptées pour les personnes handicapées à Courfaivre.

M. Pascal Créatin (60) déclare que la commission bourgeoise n'a pas été informée et que les oppositions sont introuvables. M. Dobler lui répond que ces dernières ont été transmises au SDT selon la procédure. La commune ne peut quant à elle pas les traiter.

M. Gérard Créatin soutient que choses n'ont pas été faites dans le bon ordre, et demande pourquoi le permis a été déposé avant les autres démarches. M. Dobler lui répond qu'en effet le permis a été publié, mais au vu des oppositions, il n'a pas été délivré.

M. Frédéric Domon demande pourquoi le préavis du canton n'a pas été demandé au sujet des deux sites proposés avant de soumettre cet objet à l'assemblée. M. Dobler lui répond qu'il n'y a pas d'urgence au niveau de la commune et qu'il faut éviter d'entreprendre des démarches qui engendreraient des frais. Cependant, selon lui, cette façon de faire ne pose pas de problème.

M. Luginbühl apporte quelques précisions à ce sujet, en expliquant qu'il y a deux procédures ouvertes, mais aucune d'entre elles n'a abouti jusqu'à présent. La commission des paysages et l'office de la culture ont accepté de venir sur place, à la suite de quoi ils ont décidé que le site du poids public n'était pas envisageable. A noter également que les services cantonaux n'acceptent plus de donner un préavis s'il n'y a pas une procédure en cours.

M. Stéphane Domon déclare que, selon lui, la commission qui est venue n'est pas crédible. En effet, ces personnes ont autorisé la pose de moloks près d'un canal unique en suisse. M. Luginbühl lui rétorque que les services de la culture et du patrimoine vont traiter chacun leur problématique, mais pour l'instant, l'office de l'environnement n'a pas donné de préavis négatif.

M. Stéphane Domon dit que cet emplacement est le plus beau site du village. M. Dobler lui répond qu'en tous les cas, une solution doit être trouvée pour gérer les déchets, et que les bennes ne défigurent pas les entrées des villages à ce point.

M. Frédéric Domon pense que le vote de ce soir débouchera probablement sur un refus étant donné que les bourgeois pensent que d'autres options sont possibles, alors qu'en réalité ils ignorent si elles peuvent être retenues. M. Dobler lui répond qu'une levée des oppositions aurait pu être demandée, mais cela n'a pas été fait car la discussion a été privilégiée. Cela dit, la commune se charge volontiers d'écrire un courrier au canton, et en fonction des réponses, une information sera transmise à la commission.

M. Christophe Créatin affirme que le bord du canal n'est pas une option. M. Dobler ajoute que la demande ne va pas être faite pour ce site, étant donné que tout était en ordre. En revanche, nous le ferons pour le site du Folpotat.

M. Stéphane Domon ajoute que le cas échéant, il faudra profiter de l'occasion pour déplacer les moloks en place et les installer aux écopoints, comme c'est le cas à la rue de l'Abbé Monnin à Bassecourt. Selon M. Dobler, c'est envisageable à condition que les gens soient d'accord.

L'assemblée passe maintenant au vote, afin de se prononcer sur le report du point 5 à une prochaine séance.

A l'issue du vote, ce report est accepté à la majorité évidente (17 oui, 0 non, 2 abstentions).

M. Dobler remercie l'assemblée, avant de se retirer.

6. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.

M. Mérillat prend parole pour expliquer le but du projet de règlement bourgeois, qui vise à dynamiser les bourgeoisies, ainsi que de leur permettre d'avoir plus d'autonomie. Il ajoute que plusieurs discussions ont eu lieu avec les présidents des bourgeoisies pour présenter le « tronc commun » de ces projets. Ensuite, les principes de fonctionnement pour chaque bourgeoisie ont été expliqués. Il ajoute que le but du règlement bourgeois est d'harmoniser et d'étendre la surface du droit de cité au périmètre de Haute-Sorne. En outre, les compétences seront également données aux bourgeoisies pour suivre certains projets et travaux.

L'autre règlement concerne quant à lui la location des terrains communaux et bourgeois. Il servira à avoir une meilleure équité lors de l'attribution des terrains, ainsi que d'harmoniser les tarifs.

Il ajoute encore que selon le canton, les règlements utilisés auparavant ne sont plus valables, raison pour laquelle il était nécessaire de les revoir.

M. Mérillat termine en demandant à l'assemblée si quelqu'un a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

7. Information sur les comptes 2023.

M. Milani prend la parole pour présenter succinctement les comptes 2023 de la bourgeoisie de Soulce.

Il rappelle tout d'abord brièvement les bases légales sur la règle de dépassement budgétaire et informe l'assemblée que la compétence revient au Conseil Général lorsque la somme de Fr. 50'000.- est dépassée.

Il présente ensuite les comptes 2023, qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 23'829.03, alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 13'904.-

Concernant l'autofinancement, M. Milani informe l'assemblée que la capacité est de Fr. 74'293.- pour l'année 2023.

Concernant les investissements, la somme de Fr. 36'580.05 a été dépensée en 2023, ceci pour la réfection des caillebotis de la loge du Folpotat. Le budget prévoyait quant à lui un montant de Fr. 86'000.-

M. Milani présente enfin le bilan, dont l'actif se monte à Fr. 3'206'975.-, et le capital propre à Fr. 2'956'761.-

Pour conclure sa présentation, M. Milani demande si quelqu'un a des questions.

M. Frédéric Domon demande pourquoi le compte des forêts a fait une perte alors qu'un bénéfice était prévu. M. Bellè prend la parole pour lui répondre que les chiffres sont ceux qui lui ont été annoncés par le garde, mais les produits sont effectivement inférieurs aux prévisions. L'explication se trouve au niveau des coupes de bois, qui ont été réduites.

8. Divers et imprévus

M. Gérard Beuchat s'est rendu à l'écopoint d'Undervelier et a constaté qu'il n'y avait pas de système de récupération pour l'huile de friture. Il demande où celle-ci doit être apportée. M. Luginbühl lui répond qu'il faut aller la déposer à Bassecourt. M. Beuchat souhaiterait également savoir qui est l'ingénieur qui a conçu le conteneur pour le papier-carton, qui n'est pas pratique car le clapet nous tombe sur les mains. M. Luginbühl l'informe qu'il s'agit d'un conteneur de marque Villiger.

M. Pascal Crétin (60) demande un retour d'informations plus fréquent à l'avenir. M. Eric Dobler rétorque qu'il le fera volontiers, pour autant qu'il soit convié aux séances. Il ajoute qu'une rencontre toutes les 4 semaines avait été initialement prévue pour chaque bourgeoisie, or celle de Soulce ne le fait pas. M. Mérillat ajoute que, selon lui, une rencontre tous les 2 à 3 mois serait idéale.

M. Jérôme Beuchat demande de ne pas oublier de faire le nécessaire concernant la conduite d'eau qui va à la loge et qui a des fuites. Il demande qui, entre la commune et la bourgeoisie, est chargé de conduire ce projet. Mme Grellier lui répond que M. Pascal Crétin (60) est le référant de la commune pour ce projet et qu'il convient de s'adresser à lui pour la suite de ce projet.

M. Pascal Crétin demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. Il lève donc la séance à 22h10, avec remerciements aux participants.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Pascal Crétin



La Secrétaire :

Coralie Veya

